

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

agissant de concert avec la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET**



Le présent document relatif aux autres informations de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 juillet 2015, conformément à l'article 231-28 de son Règlement général et de l'article 5 de son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET sur HENRI MAIRE (l'« **Offre** ») visée par l'AMF le 21 juillet 2015 sous le numéro 15-387, en application d'une décision de conformité en date du 21 juillet 2015.

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET, à son siège social situé rue des Frères Montgolfier 21700 Nuits-Saint-Georges ; et
- Aurel BGC, à son siège social situé au 15/17, rue Vivienne, 75002 Paris.

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	4
1.1	<i>Informations générales sur GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET</i>	4
1.2	<i>Informations générales sur le capital de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET</i>	5
1.3	<i>Administration et Contrôle de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET</i>	7
1.4	<i>Employés</i>	8
2	EXPOSE GENERAL DES ACTIVITES ET INVESTISSEMENTS	9
2.1	<i>Exposé général des activités</i>	9
2.2	<i>Procédures judiciaires et arbitrales</i>	9
3	INFORMATIONS FINANCIERES	10
3.1	<i>Bilan et Compte de résultat</i>	10
3.2	<i>Modalités de financement de l'Offre</i>	10
4	INFORMATIONS ADDITIONNELLES	11
5	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	11

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'OFFRE

Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 1° et 234-5 du règlement général de l'AMF, la société Grands Vins Jean-Claude Boisset, société par actions simplifiée au capital de 7.693.864 euros, dont le siège social est situé rue des Frères Montgolfier 21700 Nuits-Saint-Georges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 300 221 017 (ci-après « **BOISSET** » ou l'« **Initiateur** »), agissant de concert avec la société Henri Maire Développement (ci-après « **HMD** »), ensemble dénommés ci-après le « **Concert** », a déposé le 7 juillet auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée (dont le projet de note d'information) aux termes duquel BOISSET propose, de manière irrévocable, aux actionnaires d'Henri Maire, société anonyme au capital de 20.122.167,30 euros divisé en 11.836.569 actions de 1,70 euro de valeur nominale chacune (ci-après les « **Actions Henri Maire** »), dont le siège social est situé Domaine de Boichailles, 39600 Arbois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lons le Saunier sous le numéro 625 580 279 (ci-après « **Henri Maire** » ou la« **Société** ») et dont les actions ordinaires sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000061087, d'acquérir la totalité des 11.836.569 actions de la Société (à l'exception de celles détenues par HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, des actions auto-détenues par la Société, et des BSA non cotés détenus par Manuel Guilherme), au prix unitaire de 2,17 euros par Action Henri Maire (l'« **Offre** »).

Conformément à la réglementation applicable, et notamment, aux articles 233-1 et 234-5 du règlement général de l'AMF, l'Offre a été déposée à titre obligatoire par Boisset, en application de l'article 234-5 du règlement général de l'AMF, compte tenu de « l'excès de vitesse » réalisé par BOISSET au résultat des opérations intervenues le 25 février 2015. Ces dernières ont en effet conduit BOISSET à augmenter sa participation au capital d'Henri Maire de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs alors même que sa détention antérieure était comprise entre 30% et la moitié du nombre total d'actions et des droits de vote, soit de 32,97% à 51,54%.

L'Initiateur a ensuite augmenté sa participation à 54,79% du capital social et des droits de vote de la Société à l'issue de l'opération en date du 24 juin 2015.

À la date de la présente note, le Concert détient un nombre total de 11.508.490 Actions Henri Maire, représentant 97,23 % du capital et autant de droits de vote de la Société.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

Sous réserve des termes et conditions de l'Offre exposés dans la note d'information, l'Offre porte ainsi sur la totalité des Actions Henri Maire existantes non détenues par le Concert, à l'exception (i) des 27.060 actions auto-détenues par la Société que cette dernière a décidé de ne pas apporter à l'Offre et (ii) des 124.879 BSA non cotés détenus par Manuel GUILHERME et qui ont fait l'objet d'un

engagement de conservation et de non-exercice, soit 301.019 actions de la Société, au jour du dépôt du projet d'Offre.

Coûts et modalités de financement de l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les frais d'intermédiaires, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication ainsi que le montant des frais relatifs au financement de l'Offre est estimé à environ 200.000 euros (hors taxes).

L'Offre sera intégralement financée par des fonds propres et quasi-fonds propres de l'Initiateur.

1 PRESENTATION DE L'INITIATEUR

1.1 Informations générales sur GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

Dénomination sociale : GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET.

Forme juridique et droit applicable : GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, soumise au droit français (« **BOISSET** » ou la « **Société** »).

Siège social : rue des Frères Montgolfier 21700 Nuits-Saint-Georges.

Registre du commerce et des sociétés : GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 300 221 017.

Constitution : GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 7 janvier 1974 à Nuits-Saint-Georges.

Les statuts de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET sont consultables au siège social de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET.

Durée : GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET a été immatriculée le 7 janvier 1974. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit le 6 janvier 2073, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par les associés ou, le cas échéant, l'associé unique.

Objet social : Conformément aux statuts de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET, la Société a pour objet, par tous moyens, en France ou à l'étranger :

- La fourniture, pour toutes sociétés, de prestations administratives, de gestion commerciale, stratégique et financière ;
- La prise, sous toute forme, de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises ayant, notamment, une activité de production et de vente de vins, spiritueux, eaux de vie, alcools et toutes boissons ;
- Et généralement faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit en association, participation ou sociétés, avec toutes sociétés ou personnes physiques ou morales sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achats ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2 Informations générales sur le capital de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

1.2.1 Capital social

Le capital social de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET s'élève à 7.693.864 euros. Il est divisé en 1.923.466 actions de quatre (4) euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie (les « **Actions BOISSET** »).

1.2.2 Forme des Actions BOISSET

Les Actions BOISSET sont obligatoirement nominatives. Elles font l'objet d'une inscription à un compte ouvert GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET ou par un mandataire de celui-ci au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.3 Cession et transmission des Actions BOISSET

La propriété des Actions BOISSET résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social.

La transmission des actions émises par BOISSET s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Les cessions d'actions entre actionnaires sont libres. La cession d'actions à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix dont ils disposent. Cette disposition s'applique également en cas de succession en ligne directe, de liquidation de biens de communauté entre époux et de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant.

1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

1.2.5 Pactes d'associés

Néant.

1.2.6 Droits de vote

A chaque Action BOISSET est attaché un droit de vote.

1.2.7 Contrôle de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET est détenu à hauteur de 95.05% par la SFG de la Vougeraie qui est la société holding animatrice du Groupe BOISSET et qui est contrôlée par la famille Boisset.

1.2.8 Autres titres donnant accès au capital

Néant

1.2.9 Actionnariat

A la date de dépôt du présent document auprès de l'AMF, la répartition de l'actionnariat de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET est la suivante :

	Nombre	% capital	% droits de vote
SFG de la Vougeraie	1 828 181	95.05%	95.05%
SNC BOISSET ET CIE	28 115	1.46%	1.46%
SAS MAISON MOMMESSIN ET THORIN	8 006	0.42%	0.42%
Jean Claude BOISSET	54 364	2.83%	2.83%
Jean Charles BOISSET	3 044	0.16%	0.16%
Claudine BOISSET	1 008	0.05%	0.05%
Nathalie BERGES BOISSET	748	0.04%	0.04%
TOTAL	1 923 466	100%	100%

1.2.10 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

1.3 Administration et Contrôle de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

1.3.1 Présidence – Direction générale – Comité de Direction

1.3.1.1 *Présidence*

SAS SFG LA VOUGERAIE.

1.3.1.2 *Directeur Général*

Gilles SEGUIN.

1.3.1.3 *Comité de Direction*

Néant

1.3.1.4 *Nature et conditions d'adoption des décisions des associés*

- Les décisions collectives des associés sont prises en assemblée, par consultation, par correspondance ou par voie de téléconférence téléphonique ou audiovisuelle. Elles peuvent également s'exprimer par un consentement unanime des associés donné dans un acte.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire qui ne peut être qu'un associé.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Les décisions des associés, quel qu'en soit leur mode, sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles numérotés. Les copies ou extraits des délibérations sont valablement certifiés par le président ou un représentant autorisé dûment habilité à cet effet.

- Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Sauf stipulations spécifiques contraires et expresses des présents statuts, en cas de pluralité d'associés, les décisions des associés relevant de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent tous les associés. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision des associés.

Relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire les actes et opérations strictement énumérés ci-dessous :

- a) Approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
 - b) Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
 - c) Examen et approbation des conventions visées à l'article 19 ci-dessus.
- Sous réserve des décisions requérant l'unanimité en application de la loi ou des présents statuts, les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des

modifications des statuts ainsi qu'à agréer les projets de transmission des actions de la société en application de l'article 15.2 des statuts.

Les décisions des associés relevant de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés.

- Relèvent de la compétence du président de la société l'ensemble des actes et opérations ne relevant pas des domaines de compétence réservés aux associés de la société et strictement énumérés ci-dessus.

1.3.2 Commissaires aux comptes

- Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet COUREAU
6, boulevard Clémenceau
21000 DIJON

Et

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne
51, rue de Saint-Cyr
69009 LYON

Terme du mandat : AG 2017 statuant sur exercice clos le 31/12/2016

- Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Chrystel CONTREPOIS
6, boulevard Clémenceau
21000 DIJON

Et

Cabinet AUDIT CONSEIL COMPTABILITE (ACC)
3, rue Jeanne BARRET
Parc VALMY 21000 DIJON

Terme du mandat : AG 2017 statuant sur exercice clos le 31/12/2016

1.4 Employés

A la date de dépôt du présent document auprès de l'AMF, GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET en tant que sous-holding du pôle vins du Groupe BOISSET n'emploie pas de salariés, mais le Groupe BOISSET dont elle fait partie emploie 721 salariés au 31 décembre 2014.

2 EXPOSE GENERAL DES ACTIVITES ET INVESTISSEMENTS

2.1 Exposé général des activités

2.1.1 Principales activités

BOISSET est un groupe familial qui se classe parmi les 5 premiers groupes français du secteur des vins fins et parmi les 5 premiers exportateurs français de vins. BOISSET produit des vins fins (Chablis, Bourgogne, Beaujolais, Vallée du Rhône, Languedoc) et des vins effervescents (crémants de Bourgogne, vins mousseux de qualité).

2.1.2 Evènements récents

Le 25 février 2015, suite à la levée des conditions suspensives relatives au protocole d'accord du 23 décembre 2014 entre HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (actionnaire majoritaire d'HENRI MAIRE), BOISSET et Monsieur Jean-Luc Pierre, BOISSET est devenu actionnaire à hauteur de 51,54% d'HENRI MAIRE.

Le 24 juin 2015, suite à acquisition par BOISSET de la participation de Monsieur Jean-Luc Pierre, soit un bloc de 385 466 titres Henri Maire représentant 3,26% du capital d'Henri Maire, BOISSET est devenu actionnaire à hauteur de 54,79% d'Henri Maire.

2.2 Procédures judiciaires et arbitrales

Néant, sous réserve des procédures existant le cas échéant dans le cours normal des affaires de BOISSET.

3 INFORMATIONS FINANCIERES

3.1 Bilan et Compte de résultat

La situation bilancielle de BOISSET au 31 décembre 2014 (comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises) peut être résumée comme suit :

<i>en milliers d'euros au 31 décembre</i>	2013	2014
Actif immobilisé	125 358	128 545
Actif circulant	262 767	293 068
<i>dont Disponibilités et VMP</i>	<i>27 083</i>	<i>23 301</i>
Total Actif	388 125	421 613
Capitaux propres	131 853	145 940
Provisions pour risques et charges	18 421	19 050
Dettes	237 851	256 623
Total Passif	388 125	421 613

Le compte de résultat de BOISSET au 31 décembre 2014 (comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises) peut être résumé comme suit :

<i>en milliers d'euros au 31 décembre</i>	2013	2014
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Chiffre d'affaires	260 371	249 120
Marge brute	108 202	109 659
Exédent brut d'exploitation	19 708	23 308
Résultat d'exploitation	10 556	11 715
Résultat financier	(1 260)	(2 211)
RCAI	9 296	9 504
Résultat net comptable	5 472	6 494

Les comptes annuels de BOISSET pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit des cabinets KPMG et Cabinet Coureau

3.2 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions HENRI MAIRE visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, le montant total de la contrepartie en espèces devant être payée par BOISSET aux actionnaires d'HENRI MAIRE ayant apporté leurs actions HENRI MAIRE s'élèverait à 653.211,23 euros.

Ce montant de 653.211,23 euros serait intégralement financé par des fonds propres et quasi-fonds propres de BOISSET.

4 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

La société Henri Maire Développement (« HMD ») est une société par actions simplifiée au capital de 551.500 € et immatriculée sous le numéro 521 436 212 RCS PARIS. Son siège est situé à PARIS (75008) – 30, avenue George V. HMD est contrôlée à 85,39 % par le fonds d'investissement luxembourgeois VI, filiale à 100% de la société d'investissement de droit luxembourgeois VSO, elle-même gérée par Verdoso Management dont les deux gérants sont MM. Franck Ullmann et Patrick Coupier. HMD est un holding de participation qui est entré au capital d'Henri Maire en mai 2010.

5 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 22 juillet 2015 et qui sera diffusé le 23 juillet 2015, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans le cadre de l'Offre initiée par GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET et visant les actions de la société HENRI MAIRE. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Gilles Seguin
Directeur Général de GRANDS VINS
JEAN-CLAUDE BOISSET